

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_27

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Billetterie numérique
au Centre Culturel
Lucie Aubrac**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Centre Culturel Lucie Aubrac souhaite mettre en place une billetterie numérique, afin de faciliter tant l'acquisition que l'édition des places de spectacles.

Après prospection de billetteries en ligne (Digitick, Billetweb, cf. tableau comparatif), le choix se porte sur la billetterie **Onparticipe.fr**, une billetterie française qui propose une solution sans abonnement, ni engagement, ni frais cachés.

Avantages de la dématérialisation

- Possibilité pour le public d'acquérir le billet de chez soi ;
- Gain de temps conséquent pour l'agent du SVAC en charge de la billetterie ;
- Création d'une base de données utilisateurs (utilisation des données personnelles fixé à 3 ans après la fin de l'événement selon la législation en vigueur, uniquement par l'organisateur).

Tarifification et fonctionnement

- Maintien d'une billetterie physique au SVAC : possibilité de venir éditer ses billets avec l'aide d'un agent, pour les personnes éloignées du numérique (paiement par chèque ou espèces),
- Paiement par CB sécurisé pour les utilisateurs,

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_27-DE

SLO

- Coût Ville de Trignac : commission de 0,70€ sur les billets payants. (Ex : saison 2022-2023, spectacles payants, 70 places soient 150€), 3
- Pas de frais pour les événements gratuits, les invitations, les ventes sur place et les remboursements.

Le Centre Culturel Lucie Aubrac est convaincu de la pertinence d'une telle démarche et souhaiterait que la billetterie en ligne soit opérationnelle au 1er janvier 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 21 novembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : de choisir la billetterie numérique Onparticipe.fr et de la mettre en place à partir du 1er janvier 2023.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 3 : de dire que la dépense sera inscrite au budget 2023 et suivants.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_27-DE